

AVIS DE COURSE

Grand Prix de La Grande Motte

DIAM 24 One Design & Waszp

Du 16 au 18 mars 2018

Autorité Organisatrice : Yacht Club de La Grande Motte

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire ;
- 1.3 Les règlements fédéraux ;
- 1.4 Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) «Partie B - Section II - Conduite des navires en vue les uns des autres » quand elle remplace les RCV, chapitre 2 ;
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes «Diam 24 One Design & Waszp
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent payer les frais d'inscription sur le site du Yacht Club de La Grande Motte : www.ycgm.fr et compléter le formulaire et le renvoyer à aude@ycgm.fr avant le 05 mars 2018.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant la mention « compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - une copie d'attestation d'assurance du bateau.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Classe	Montant	Montant après le 05 mars
DIAM 24 OD	300.00€	350.00€
WASZP	30.00€	60.00€
Dîner Waszp et/ou accompagnant	20.00€	25.00€

5. PROGRAMME

5.1 Vendredi 16 mars

- 09h00 à 12h00 Confirmation d'inscription
- 12h00 Briefing coureurs
- 14h00 Heure du premier signal d'avertissement
- Course(s) à suivre
- 18h30 Cocktail d'accueil au Yacht Club

Samedi 17 mars

- 10h30 Heure du premier signal d'avertissement
- Course(s) à suivre
- 19H30 Repas des coureurs

Dimanche 18 mars

- 10h00 Heure du premier signal d'avertissement
- Course(s) à suivre
- 16h00 Remise des prix au Yacht Club

- 5.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00, **sauf si cette dernière course est indispensable à la validation de l'épreuve, auquel cas, l'heure limite pour l'envoi du signal d'avertissement est repoussée à: 15h00.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles au plus tard à la confirmation des inscriptions le vendredi 16 mars.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de types construit (Classe Diam 24 OD et Waszp) ou/et côtier (Classe Diam 24 OD) et définis dans les instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

- 8.1 Un bateau peut effectuer une pénalité de un tour (= 360°) comprenant un virement de bord et un empannage quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans d'un incident pendant qu'il est en course. Ceci modifie les règles 44.1 et 44.2.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Pour chaque classe il sera établi un classement par course et un classement général : « DIAM 24 One Design » et « Waszp ».
- 9.2 Le système de classement est « le système de points à minima » décrit dans RCV A4.
- 8.3 Chaque course sera affectée d'un coefficient 1, sauf la dernière course de la régata qui sera affecté d'un coefficient 2.
- 9.4 Pour chaque classe, 2 courses devront être validées pour valider la compétition qui la concerne.
- 9.5 Nombre max de courses par jour : 4 pour la classe Diam 24 OD et pour la classe Waszp.

9.6 *En cas de retard sur le programme, une à deux courses complémentaires par jour pourront être disputées, dans le respect des Instructions de Course.*

10. PLACE AU PORT

Les bateaux seront parqués gratuitement à La Grande Motte du 05 au 25 mars.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

La remise des prix aura lieu au Yacht Club de La Grande Motte.

13. DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques. Voir la « règle 4, décision de courir ».

En conséquence, la décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

De ce fait, l'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Yacht Club de La Grande Motte
Esplanade Jean Baumel
34280 La Grande Motte
<http://www.ycgm.fr>
aude@ycgm.fr
04 67 56 19 10